

## Intéressement et Participation 2020 et Wesop 2021 : optimisez vos placements !



### Intéressement et Participation :

- Une part Groupe à 3,11% sauvegardée malgré la crise et l'ambition affichée par le Groupe.
- Une excellente part locale à 4,59% récompensant principalement les efforts de tous !

### WESOP 2021 :

- Cette année, optimisez vos placements dans l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Intéressement + Participation			Paiement (brut)		
Part groupe en % salaire brut	Part locale en % salaire brut	Total Groupe + Local	Mini	Maxi	Alternants
3,11%	4,59%	7,70%	3 167 €	9 502 €	1 584 €

### Exemples d'intéressement perçu avant prélèvements sociaux

- Votre salaire brut annuel est inférieur à 41 136 €, prendre la valeur « Mini ».
- Votre salaire brut annuel est compris entre 41 136 € et 123 408 €, multiplier celui-ci par 0,077.
- Votre salaire brut annuel est supérieur à 123 408 €, prendre la valeur « Maxi ».

Données pour un salarié à temps plein sans absence, **ne sont pas considérées comme des absences** : accidents du travail, congés légaux de maternité et adoption ainsi que les maladies professionnelles, \*arrêt Covid « garde d'enfants » du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juin, \*arrêt Covid « garde d'enfants » si présentation d'une attestation de non possibilité d'accueil par l'établissement habituel du 2 juin au 4 juillet, activité partielle en général

*\*considéré en activité partielle*

### Où placer votre Intéressement et Participation ?

- **Si vous souhaitez percevoir toute ou partie de votre I&P, vous devez en faire la demande avant le 10 mai 2021 à 17h00.**

Attention, si vous décidez de percevoir votre I&P, vous serez imposé(e)s sur ces sommes, comme pour un salaire. Elles sont également soumises aux prélèvements sociaux (9,20 % CGS et 0,50 % CRDS).

- **Si vous ne faites rien, par défaut :**

- Votre participation sera placée à 50 % dans le FCPE Monétaire du Plan d'Epargne Groupe (PEG) avec abondement et à 50 % dans le PERCO\* en gestion pilotée sans abondement.
- L'intéressement sera entièrement placé dans le Fonds Monétaire et abondé (dans un maxi. de 700 €).

- **Vous pouvez placer votre I&P** dans l'un des fonds du PEG, dont le Fond Classique (WESOP 2021) et percevoir jusqu'à 1 404 € d'abondement. Voir page suivante.

Vous recevrez un courrier individuel à partir du 12 avril 2021 vous informant du montant de votre I&P et des modalités de placement.

**Conservez-le bien, il contient votre identifiant et mot de passe** pour souscrire aux placements de votre choix.

**Notre accord d'intéressement est arrivé à terme fin 2020, nous en renégocierons un nouveau pour la période 2021-2023 avant le 30 juin 2021.**

**Comme toujours, FO sera un acteur incontournable de tous les leviers du pouvoir d'achat, même si celui-ci reste aléatoire et ne remplacera jamais à nos yeux le bas de la feuille de paie.**

\* si PERCO existant, sinon 100 % dans le PEG



## WESOP 2021 : une opportunité supplémentaire

Vous avez la possibilité de souscrire cette année à l'augmentation de capital réservée aux salarié(e)s (WESOP) avec votre I&P ou via des Versements volontaires. Elle vous permet d'acheter des actions Schneider à un prix **décoté de 15 %** sur le cours de référence. Vous détiendrez des parts dans le fonds **Schneider Actionnariat**. Voir tableau ci-dessous.

La période de blocage est de 5 ans. Le prix de la souscription sera déterminé le **19 avril 2021**. Le prélèvement de vos Versements volontaires sera effectué sur votre salaire le 1<sup>er</sup> juillet.

## Comment percevoir l'abondement sur vos placements ?

Pour un abondement maximum de **1 404 €**, 2 cas se présentent :

• **Pour les plus prudents :**

Investissez les 700 premiers € dans les fonds à faible risque et le reste dans le fonds Actionnariat :  
 $(700€ \times 100\%) + (2012€ \times 35\%) = \mathbf{1\ 404\ €\ d'abondement\ brut\ pour\ 2\ 712\ €\ investis}$

• **Pour les plus audacieux, prêts à prendre un risque plus élevé sur le capital investi :**

Investissez tout dans le fonds Actionnariat :  
 $(700€ \times 85\%) + (2312€ \times 35\%) = \mathbf{1\ 404\ €\ d'abondement\ brut\ pour\ 3\ 012\ €\ investis}$

Dans les 2 cas, **afin d'éviter l'imposition**, vous pourrez placer l'éventuel solde, sans abondement, sur les fonds à faible risque ou à risque plus élevé selon votre stratégie d'investissement.

Tranches de versement	Taux d'abondement selon les fonds *				WESOP
	Monétaire	Energie Solidaire	Diversifié	Dynamique	Actionnariat
<b>De 0 à 700 €</b> <small>(10 € minimum par fond)</small>	100 %	100 %	100 %	100 %	85 %
<b>Au-delà de 700 €</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	35 %
<b>Limite d'abondement</b>	700 €	700 €	700 €	700 €	1 404 €

\* Performance des fonds : [voir notre InFO flash du 16 mars 2021](#)

**Alternant(e)s :** Si vous êtes en alternance depuis 3 mois à la date de l'appel à versement, vous pouvez investir dans le PEG. **Notre conseil :** placez votre argent dans le Fonds Monétaire, qui présente un risque faible.  
 Ex. : si vous placez **700 €** dans ce fonds abondé à 100%, vous disposerez de 1400 € brut soit **1260 € net** environ après CSG/RDS à la fin de l'alternance (la cessation du contrat de travail étant un motif de déblocage anticipé) !

## Les dates clés

- **18/03 au 16/04 :** Période de référence pour la fixation du prix de souscription de l'action (WESOP)
- **À partir du 12/04 :** Réception des courriers individuels
- **19/04 :** Jour de fixation du prix de souscription de l'action
- **Du 20/04 au 10/05 :** Période de souscription au WESOP dans le fonds Actionnariat et de placement de votre I&P. Possibilité de Versement volontaire pour ceux qui veulent souscrire en plus.
- **10/05, 17h00 :** Dernier délai pour demander le paiement de l'I&P
- **29/06 :** Versement de votre I&P sur votre bulletin de paie (pour ceux qui ont demandé le paiement)
- **01/07 :** Prélèvement de votre Versement volontaire sur votre compte bancaire
- **06/07 :** Augmentation de capital

**Des questions ? Besoin d'aide ?** Contactez votre équipe locale **FO**

